

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 MAI 2016

L'an deux mille seize, le treize mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THOMAS.

Absents excusés : Bernard THIABAUD (pouvoir à Jean-François CLARAZ), Clément JACQUEMMOZ (pouvoir à Michel FORAY),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Au préalable, le Conseil Municipal, observe une minute de silence, en commémoration à Camille MERMOZ, doyen de la commune décédé le 27 avril dernier, et associe cette pensée à deux familles Tableraines récemment endeuillées.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la régularisation d'un bail de pêche avec l'Association « La Truite Arc en Ciel ».

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} AVRIL 2016 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - PROPOSITION DE PREEMPTION DE TERRAINS A « L'ADREY » :

Au préalable à une vente de parcelles boisées entre particuliers, cadastrées section B n° 118 et n° 1621 au lieu-dit « L'Adrey », le notaire de La Rochette a saisi la commune sur la possibilité d'exercer de son droit de préemption. La servitude de la conduite d'eau potable sur la parcelle B n° 1621 a été précisée par courrier à l'office notarial.

Au vu des éléments transmis et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'ayant pas de projet défini sur ce secteur, dit qu'il n'est pas intéressé par l'acquisition de ces parcelles et qu'il n'utilisera pas de son droit de préemption.

3 - PLAN D'ALIGNEMENT A REPIDON : INDEMNITES DE RETROCESSIONS

Le plan d'alignement de la voie communale à Repidon a été approuvé, après enquête publique, par délibération en date du 23 janvier 2014, ainsi que le montant des indemnités de dépossession des régularisations cadastrales au profit de la commune.

Les conventions amiables signées avec l'ensemble des riverains concernés début 2016 sont en cours de publication à la conservation des hypothèques.

Il reste à réaliser les régularisations cadastrales au profit des riverains prévues au plan d'alignement. Ces régularisations nécessitent l'établissement d'un document d'arpentage et d'actes administratifs, pour effectuer le transfert de propriété. Cela représente 41 m² cédés à 10 propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les régularisations cadastrales par actes de cession à titre gracieux, autorise le Maire à recevoir les actes authentiques en la forme administrative, désigne le 1^{er} Adjoint pour représenter la commune aux actes.

4 - APPROBATION D'UN REGLEMENT DE VOIRIE :

Face aux désordres constatés dans plusieurs hameaux (empiètements sur le domaine public et privé communal), un projet de règlement de voirie a été établi. La commune est dans l'attente de l'avis du service juridique de l'ASADAC. Le maire propose donc de reporter cette question au prochain conseil municipal.

5 - TRAVAUX BATIMENT MAIRIE PAR CHAMBERY ALPES HABITAT : RAVALEMENT DE FACADE ET MISE AUX NORMES ASSAINISSEMENT :

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement du bâtiment ne pourront être envisagés qu'en 2017 ; le dossier de demande de subventions à l'Agence de l'Eau devant être préalablement validé.

Le coût des travaux de ravalement de la façade est estimé à 40 000 € T.T.C.

L'analyse des offres est en cours par Chambéry Alpes Habitat, suite à la consultation lancée en mars dernier.

La commune étant liée par un bail emphytéotique se terminant en 2022, le coût des travaux sera à sa charge à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal se prononcera, au prochain conseil municipal, sur sa participation financière dès que le marché sera signé.

6 - TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE DE L'ALPAGE DU CHAMPET (SECOND DOSSIER) :

Le Conseil Municipal valide, à l'entreprise TRV de St Pierre d'Allevard :

- le devis de travaux de 5 000 € H.T. pour le débroussaillage de l'alpage correspondant aux travaux demandés via le Plan Pastoral Territorial 2015,
- le devis d'achat d'environ 500 tonnes de bois trituré à 3 € / tonne.

Demande de subvention via le Plan Pastoral Territorial 2016 :

Des travaux de débroussaillage pour permettre la ré-ouverture de milieux favorisant notamment le développement du Tétrás Lyre sont envisagés à l'automne 2016, en concertation avec la Fédération de Chasse de Savoie, l'A.C.C.A du Champet, l'O.N.F. et la commune.

Il s'agit de la création de layons d'environ 10 m de large dans les secteurs à aulnes verts et rhododendrons pour permettre le passage des animaux et la régénérescence de l'herbe.

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de 16 700 € H.T. et peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par le Plan Pastoral Territorial de Belledonne.

Il est précisé que les travaux effectués seront entretenus par l'éleveur de manière à permettre une implantation durable de l'exploitation et une pérennisation des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière à hauteur de 35 % de la Région et 35 % du FEADER via le Plan Pastoral Territorial Belledonne, approuve le plan de financement présenté et autorise le Maire à déposer le dossier demande de subvention.

7 - BAIL DE PECHE AVEC L'ASSOCIATION « LA TRUITE ARC EN CIEL » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'un bail une durée de un an, tacitement renouvelable, à compter du 1^{er} juin 2016, à titre gracieux, avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Truite Arc en Ciel » pour le droit de pêche à la ligne sur l'ensemble des berges riveraines, propriétés communales, des cours d'eau.

8- QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Cyril TROILLARD au Chef-lieu : ravalement façade Sud-Ouest,
- Déclaration préalable de Mr Yves CHATAIN au Verdellet : réfection de la toiture et du bardage façade Sud,
- Déclaration préalable de Mr Jean CAILLET aux Fruitiers : véranda,
- Déclaration préalable de Mr Jérémie LAGARON aux Favières : abri terrasse,
- Permis de construire de Mr Maxime JACQUEMMOZ et Nelly NOVEL-CATIN à Repidon : extension de l'habitation et terrasse,
- Contentieux au Défay : Une expertise avec le cabinet ABOUT a été réalisé le 14 avril dernier en présence des deux parties. La commune est dans l'attente du rapport.

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL:

- aménagement carrefour de Repidon : un projet d'aménagement est en cours d'étude par l'entreprise DUVERNEY.
- abri bus Repidon : la commune a relancé l'entreprise MERCIER pour la pose de l'abri en bois.
- église : L'architecte Mme BONNARD a été relancée à plusieurs reprises par la commune pour une rencontre avec l'entreprise COMBIER afin de trouver un accord amiable sur le problème de décollements des enduits. Le Maire propose une ultime relance avant le lancement d'une procédure judiciaire.
La mise aux normes du paratonnerre demande la mise en place d'un nouveau parafoudre ainsi que l'amélioration de la prise de terre avec la création d'une seconde descente. Le coût des travaux est estimé à 5 400 € par S.A.E. D'autres devis seront réalisés.
- panneaux signalétiques : tous les panneaux lieux-dits et « bienvenue à La Table » ont été posés.

- diagnostic éclairage public : la commune attend la validation de la demande de subvention et de cette démarche par Cœur de Savoie.
- périmètres de protection des captages : le bureau d'étude Cohérence fera une première visite des ouvrages le 24 mai prochain.
- piste des Parelles : les buses seront enlevées dès réception de la coupe des bois de la parcelle 25. L'entreprise DUVERNEY procédera prochainement à la pose de la barrière et la reprise de la voie d'eau.
- massification à Lonsemard : l'entreprise GIROD BOIS DES ALPES, réalisant des coupes sur le secteur pour des propriétaires privés, est intéressée par l'acquisition des bois de la parcelle communale C n° 295. Au vu de leur façon d'exploiter, le conseil municipal, unanimement refuse cette proposition.
- chantiers jeunes « métiers de la nature » proposés par Cœur de Savoie : les interventions sont prévues à compter du 1^{er} juin pour le débroussaillage des chemins ruraux des Vêrollets et des Etelles, des routes forestières et le nettoyage du bassin des Vêrollets.
- tags réservoir des Boissards : Seb Peinture a procédé au sablage du réservoir.

ENVIRONNEMENT/SANTE :

- nuisances sonores ligne T.H.T. : Une présentation de la fondation RTE a été faite en mairie le 2 mai dernier, précisant les modalités de subvention pour les projets d'investissements (publics et privés).
La mairie est toujours dans l'attente par rapport aux démarches effectuées vis-à-vis de la ligne T.H.T.
- décharges sauvages : des courriers seront prochainement adressés aux propriétaires concernés.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- SIVU d'Assainissement : la réactualisation du schéma directeur a été confiée au bureau d'études SAFEGE.
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) : Le sentier « Le Tour de La Table » a été entretenu et balisé le 30 avril dernier.
- Espace Belledonne : une augmentation de la cotisation des communes membres de 10 cts / habitants est prévue sur 3 ans (non validée en assemblée générale).
- Comité des Maires : La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) incombera à Cœur de Savoie à compter du 1^{er} janvier 2018, qui aura la possibilité de transférer cette compétence à un autre Etablissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau. Des réflexions sont en cours. Le Maire conservera son pouvoir de police et de sécurité publique.
- auberge communale : Thierry OSTORERO a informé la commune de son souhait de quitter l'auberge communale. Le Conseil Municipal approuve ce choix et réfléchit sur le devenir de l'auberge.
- succession Mr ALBERTO : la commune a été désignée légataire universelle. Cependant, des procédures judiciaires sont toujours en cours. Des précisions doivent être apportées par le notaire.

ANIMATIONS :

- 4 juin :
 - fête de la musique à l'Eglise avec les chorales Interlude et Sonnaz Mélodia à partir de 20h30.
 - vide greniers, marché producteurs, tombola, cor des Alpes, randonnées à partir de 10h au Pic de l'Huile, par l'association tableraine KATEDI. Pour tout renseignement et inscriptions : <https://sites.google.com/site/animationkatedi/>
- exposition jouets anciens par Mr et Mme LADOUX : une réunion d'organisation est prévue le 20 mai prochain.

Le prochain conseil est prévu le lundi 27 juin à 19h00.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

